ENGAGÉ·E·S

Ensemble, défendons le bocage

POUR LA HAIE

Livret destiné aux

Élu·e·s

eau & rivières DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le bocage ?	Page 3
Brève histoire du bocage	Page 4
Les intérêts du bocage	Page 6
Moyens d'action réglementaires	Page 9
Des idées inspirantes	Page 12
Qui contacter ?	Page 14
Sources et ressources	Page 15

INTRODUCTION

Le bocage, ce réseau de haies, talus et chemins creux autour des parcelles agricoles, constitue une composante historique du paysage breton aussi bien qu'une solution d'avenir pour l'agriculture et le climat.

Depuis 1945, 1,4 millions de kilomètres de haies ont disparu en France et cette diminution continue de nos jours. La pression exercée sur le territoire fragilise voire détruit les sols, les écosystèmes, les ressources et donc les êtres vivants. Avec le recul, le bocage apparaît pourtant comme une solution efficace pour répondre notamment aux nouveaux enjeux climatiques, de productivité agricole et de reconquête de la biodiversité.

Ce livret a pour but de partager les multiples rôles exercés par le bocage, de présenter les outils qui permettent de le protéger et d'apporter des retours d'expérience qui vous donneront envie de vous engager à le préserver et à le redévelopper.

QU'EST-CE QUE LE BOCAGE ?

Le bocage est un écosystème créé par l'être humain, composé de nombreux éléments (haies, talus, fossés, mais aussi chemins creux, bosquets, etc.) et qui prend différentes formes selon la géographie, l'usage des terres et la place qu'on lui accorde dans le territoire.

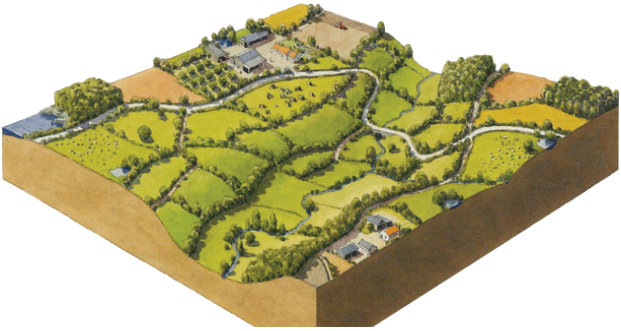

Représentation d'un paysage de bocage : des haies rurales formant un réseau avec des connexions aux bosquets et aux autres milieux non-cultivés bien établies.

Terres de bocage, *concilier nature et agriculture*, Ed. Ouest-France, 2014

Quand on parle de bocage, on évoque généralement les haies. En Bretagne, ces haies sont **traditionnellement implantées sur des talus**, monticules de terre plus ou moins hauts et qui peuvent être empierrés ou non.
Mais le bocage ne se réduit pas qu'aux haies et aux talus puisqu'il s'organise en **mosaïque** : arbres champêtres isolés, bosquets (îlots boisés), prairies et petites parcelles cultivées, mares, chemins creux, fossés...
A l'image d'un réseau, les éléments qui entourent les parcelles agricoles forment un maillage bocager qui participe à la trame verte et bleue.

Par ailleurs, **il n'existe pas un seul type de bocage en Bretagne**. Son état actuel dépend largement de la géographie et de l'agriculture :

- le linéaire de haies est plus faible dans les zones plates facilement mécanisables ;
- les haies anciennes sont plus nombreuses en secteurs en pente, sur sols granitiques et en fonds de vallées, davantage occupés par des prairies.

De manière plus générale, on constate des **disparités entre les haies** (présence ou non de talus et de fossés ; hauteur et largeur de la végétation ; etc.) et selon des **pratiques de gestion** passées et actuelles : modalités d'entretien, remembrement, nouvelles plantations...

BRÈVE HISTOIRE

Le bocage a connu, au cours des 500 dernières années, différentes phases d'évolution induites par l'action humaine. Cette dernière est indispensable pour le faire perdurer et le développer à nouveau à l'avenir.

A partir du XVIe siècle : un embocagement progressif

Le bocage ne s'est pas construit partout de la même manière ni au même moment, mais il est certain que c'est à partir du XVIe siècle qu'il progresse réellement. **Des haies viennent clore les parcelles cultivées** pour éviter des dégâts occasionnés par le bétail évoluant sur des espaces communs et de vaines pâtures. Mais **le bocage ne s'organise pas encore en réseau**. Cependant, certains baux imposent la réalisation de fossés, avec plantation ou semis d'arbres sur les talus, et une coupe d'entretien tous les 9 ans.

De la fin du XVIIIe au milieu du XXe : la densification du bocage

Le réseau bocager se développe de plus en plus rapidement, notamment au XIXe siècle à partir de la **conquête des landes** et des communaux pour leur mise en culture. L'exploitation de la terre s'individualise et les haies viennent clore le bétail en **affirmant le droit de propriété**.
Pour les paysans locataires, l'étêtage des arbres (taille en têtard ou en trogne) permet la production de bois, le tronc appartenant au propriétaire.
Entre le XIXe et le milieu du XXe, le bocage est à son apogée.

DU BOCAGE

De gauche à droite : extrait du Manuscrit de la Vilaine, 1543 | "Le printemps à Kerscoul", peinture de Lucien Pouëdras, 1978 | Image d'un reportage sur le remembrement en 1976 | Photo d'un linéaire replanté dans le cadre de Breizh Bocage.

© Pays des Abers

À partir de 1950 : remembrement et réduction de la maille bocagère

Pour la **mécanisation de l'agriculture**, le parcellaire doit s'agrandir et les chemins s'élargir. Le bocage s'efface par l'**arasement massif de talus et la destruction de haies**.
A partir de 1955, l'instauration du remembrement, amiable ou officiel, provoque en Bretagne le doublement de la surface des exploitations agricoles avec un nombre de parcelles entourées de haies divisé par trois.
Entre 1964 et 1994, **220 000 km de haies et de talus boisés sont rasés en Bretagne**. Les critères de subventions de la Politique agricole commune (PAC), instaurée en 1962, sont souvent contradictoires avec la préservation du bocage...

Depuis les années 1990 : des avancées, mais une prise de conscience à conforter

L'importante suppression du bocage additionnée à l'évolution des techniques agricoles révèle des conséquences dommageables : **érosion des sols, pollutions de l'eau, impacts sur la faune**...
Le programme régional **Breizh Bocage** voit le jour en 2007 pour financer la reconstitution du bocage. Malgré ces avancées, les nouvelles plantations compensent à peine les destructions de haies qui se poursuivent.
Pourtant, le doublement du linéaire de haies à l'échelle nationale (soit 25 000 km/an d'ici 2050) permettrait de capter 12 % des émissions de gaz à effet de serre du monde agricole (scénario Afterres, Solagro).

La restauration du réseau bocager répond autant aux enjeux écologiques, économiques que socioculturels. Ceci est particulièrement le cas pour la Bretagne, région où le bocage est historiquement le plus développé.

Un paysage culturel, support d'usages quotidiens ou touristiques

Si le bocage est avant tout un paysage, alors il reflète **le caractère identitaire et culturel d'une région**. D'une certaine manière, nous nous attachons au paysage que nous fréquentons et nous pouvons être interpellés par des atteintes observées, comme l'arasement d'un talus ou la destruction d'une haie.

Les haies bocagères rythment le paysage et créent des ambiances. Elles assurent la **mise en valeur des terres agricoles** comme le ferait un cadre autour d'une peinture, et peuvent aussi atténuer la vue sur des bâtiments qui viennent dégrader la qualité paysagère d'un secteur.

Préserver les haies bocagères implique également de **conserver les chemins ruraux et les chemins creux,** éléments majeurs du patrimoine qui sont actuellement très menacés par différents facteurs (intégration illégale aux parcelles agricoles, manque d'entretien...). A l'heure où le tourisme vert a le vent en poupe, tout comme la qualité du cadre de vie et les pratiques sportives en extérieur, **une veille ainsi que des actions concrètes devraient davantage se développer** pour soigner ces éléments qui font l'image des territoires et assurent en partie leur attractivité.

FOCUS | Cession d'un chemin rural

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune tout en étant affectés à l'usage du public. Un riverain peut demander la cession de tout ou partie d'un chemin rural. Si cela se révèle être dans l'intérêt de la commune pour son développement rural, alors une cession est possible mais doit s'accompagner d'un échange de terrain, en d'autres termes, d'une compensation. L'article L161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime précise notamment : "L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé."

De multiples rôles écologiques

Une garantie pour un bon état écologique de l'eau

Les haies **freinent le ruissellement de l'eau** (7000 litres d'eau de pluie stockés sous un mètre de haie), réduisent le transfert des polluants, limitent l'intensité des crues et le risque d'inondation, et atténuent les phénomènes de sécheresse.

Un tremplin pour la biodiversité

Une étude publiée en 2020 révèle un effondrement en France de près de 30 % des populations d'oiseaux en trente ans (1989-2019), illustration d'un déclin général sans précédent de la biodiversité. Le réseau bocager forme un refuge et participe largement à **lier entre eux différents milieux naturels et semi-naturels**, à l'image de la trame verte et bleue. Il représente donc **un milieu biologique indispensable** à l'équilibre des espèces animales et végétales.

Un moyen de sauvegarde des sols et de la matière organique

En France, la perte en terre provoquée par l'érosion des sols est en moyenne de 1,5 tonne par hectare et par an et peut aller jusqu'à 5t/ha/an dans certains secteurs en Bretagne (BRGM, 2010). **La trame bocagère limite l'érosion des terres agricoles** : 2/3 des particules du sol sont maintenus dans les parcelles, avec moins de colmatage des cours d'eau et de sédimentation dans les fossés.

Un formidable outil face au dérèglement climatique

Une gestion durable du bocage permet d'**atténuer certains effets du changement climatique**, représente une opportunité pour (re)produire une énergie renouvelable et constitue un puits de carbone grâce aux arbres et aux sols.

Une valorisation économique

Production de biomasse - filière bois-énergie

Près de 80 % des gestionnaires du bocage sont des agriculteurs. Il est donc nécessaire de retrouver **un système vertueux qui rémunère justement cette gestion**, notamment car le dérèglement climatique risque de provoquer des pertes (destruction de semis, baisse de rendements, invasion d'insectes...) et donc d'impacter l'économie des fermes. **Une production de bois annuelle permettrait d'assurer un revenu complémentaire régulier.** Les autres acteurs assurant la gestion du bocage peuvent s'inscrire dans une logique économique similaire.

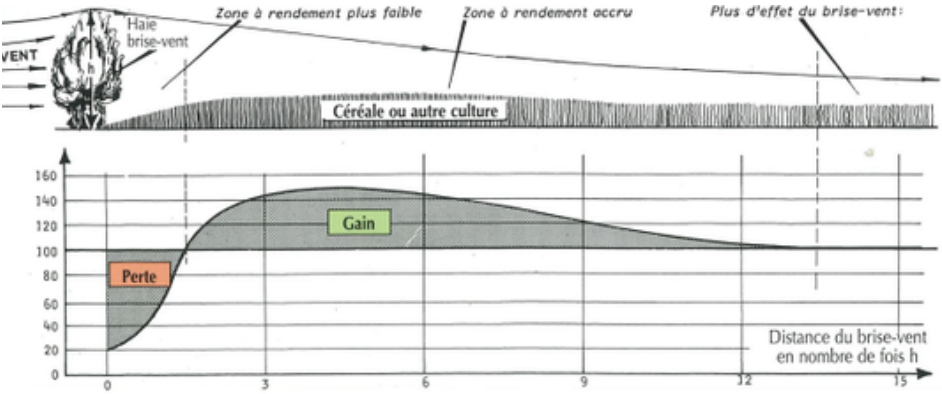

La haie augmente globalement le rendement d'une parcelle

Soltner, D., *l'arbre et la haie*, 11ème éd. (2019),
d'après Vates, cité par G. Guyot dans *l'eau et la production végétale*, INRA-Versailles

Protection des cultures et bien-être animal

Si le rôle d'abri pour les troupeaux est assez bien reconnu par la profession agricole, **la protection des cultures** l'est beaucoup moins, la haie étant accusée à tort de faire concurrence aux cultures et d'en diminuer le rendement.

Or l'intérêt de **conserver des haies est valable pour toutes les cultures**, avec un **effet microclimat** (la nuit : +2°C en hiver, -2°C en été) et un **effet brise-vent** sur 15 fois la hauteur de la haie d'arbres et d'arbustes (à condition qu'elle soit semi-perméable). On observe au pied de la haie une baisse de production sur 0,5 fois la hauteur de la haie, mais une augmentation de la production de 15 à 20 % à l'échelle de la parcelle (toutes cultures confondues).

MOYENS D'ACTION RÉGLEMENTAIRES

Il existe un certain nombre de moyens pour protéger réglementairement les haies, principalement à travers les documents d'urbanisme et la Politique agricole commune (PAC). Il s'agit donc de les mobiliser afin de développer une réglementation qui incite à plus de respect du bocage, y compris les talus.

Contexte général

Malgré l'obligation pour les agriculteurs bénéficiant de la PAC de faire une **déclaration préalable d'arasement d'une haie avec un projet de compensation**, le non-respect de cette procédure est rarement réprimé en raison du nombre trop faible des contrôles. C'est notamment sur cet aspect qu'il convient d'agir pour protéger au maximum l'existant qui est encore trop souvent mis à mal : pour preuve, le bilan Breizh Bocage annonce des arasements compensés seulement à 50 % entre 2008 et 2017, et encore à ce jour la destruction annuelle moyenne de près d'un millier de kilomètres de haies...

Si les arbres et arbustes qui composent les haies sont les éléments principaux protégés, ce n'est pas toujours le cas pour les talus qui portent pourtant une bonne partie des services rendus par le bocage. **La haie sur talus est une spécificité de la façade Atlantique** qu'il convient de préserver, à la fois pour bénéficier pleinement des services écosystémiques et aussi pour le maintien de notre identité paysagère là où c'est le cas.

La haie est aujourd'hui principalement protégée, d'une part en lien avec la PAC pour les surfaces agricoles dépendantes de subventions européennes (avec un contrôle assuré par la DDTM), et d'autre part **au travers du document d'urbanisme en vigueur** qui peut identifier et protéger les haies au titre de la loi paysage comme **« espace de continuité écologique à préserver »** ou bien encore en **« espace boisé classé » (EBC).**

FOCUS | Les pouvoirs du maire

Par sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu de faire constater les infractions relevant du Code de l'urbanisme sur le territoire communal, d'en dresser un procès-verbal et de le transmettre au procureur de la République.

Adopter le réflexe de la déclaration préalable avant travaux

En dehors des interventions relevant de l'entretien courant sur une haie qui ne viendrait pas modifier significativement l'aspect général et paysager, il est nécessaire de **procéder à une déclaration préalable avant tous travaux qui conduiraient à supprimer un linéaire bocager.**
La déclaration préalable en mairie permet notamment de vérifier si le document d'urbanisme intègre un règlement spécifique relatif aux éléments bocagers : **le Code de l'urbanisme permet d'attribuer un statut de protection et ainsi maîtriser la pression exercée sur le bocage**. Le classement le plus strict est **l'Espace boisé classé (EBC), qui assure d'office une interdiction de destruction (arasement ou défrichement).**

Et la PAC dans tout ça ?

Depuis 2015, les agriculteurs sont tenus d'**inclure les haies dont ils ont la maîtrise sur leur référentiel parcellaire graphique** (RPG) et le cas échéant de procéder à une **mise à jour** au moment de leur déclaration **annuelle**. Les haies, à condition qu'elles soient d'une largeur inférieure ou égale à 10 mètres, font partie des "particularités topographiques" que **tout bénéficiaire de la PAC s'engage à maintenir et entretenir**. Dans ce cadre, un agriculteur contrôlé qui n'a pas respecté la démarche de déclaration et les conditions de compensation **risque une pénalité qui peut impacter ses aides jusqu'à 20 %**. De plus, cette sanction **n'exclut pas l'obligation de compenser le linéaire supprimé en replantant**. A défaut, une nouvelle pénalité peut s'appliquer.

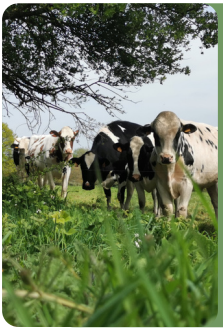

FOCUS | Une "nouvelle" PAC pour 2023

La prochaine Politique agricole commune prévoit de rétribuer davantage les exploitants qui conservent leurs haies et leur maintien représente toujours une conditionnalité à l'obtention des aides. Un bonus sera attribué pour les "petites" parcelles (moins de 6 ha) bordées de haies et les règles de "Bonnes conditions agricoles et environnementales", ou BCAE, prévoient entre autres l'allongement de la période durant laquelle il est interdit de tailler ou d'arracher les haies, en lien avec la nidification des oiseaux.

D'orientations régionales à des règles locales

A l'échelle de la région Bretagne, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie **la trame verte et bleue globale** et définit des cœurs de biodiversité et des **corridors écologiques d'intérêt régional**.

Ces orientations ont vocation à être affinées plus localement, à l'échelle du **Schéma de cohérence territorial** (SCoT). Si le SRCE et le SCoT affichent des grands principes et orientations à prendre en compte localement, c'est à l'échelle des **Plans locaux d'urbanisme** (PLU) communaux ou intercommunaux (PLUi) qu'il convient d'intégrer des obligations telles qu'un **statut de protection des haies**. Pour cela, **une cartographie précise des haies est indispensable** mais ne suffit pas. Il est nécessaire d'intégrer au règlement littéral les prescriptions à respecter, comme la démarche administrative préalable à suivre avant toute modification ou suppression de haie, ainsi que le risque encouru le cas échéant.

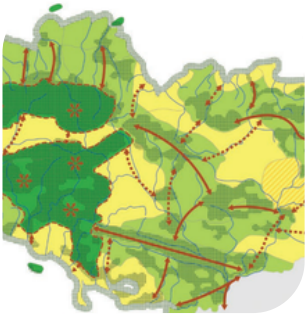

Extrait du SRCE, 2015

Extrait de la cartographie OAP Trame verte et bleue, PLU Lannion, dernière version approuvée en 2019

FOCUS | Les propositions d'Eau et rivières de Bretagne

Eau et Rivières de Bretagne a élaboré un plaidoyer pour le bocage qui comporte de nombreuses propositions en matière de :

- **Réglementation** : interdire la taille des haies non-agricoles entre le 1er avril et le 31 juillet (période de nidification des oiseaux) ; empêcher toute destruction de bocage dans les secteurs à fort enjeu de qualité de l'eau ; généraliser l'affichage public des travaux autorisés impactant le bocage ; intégrer davantage le bocage dans les Schémas d'aménagement et de gestion de l'Eau (Sage) ; etc.
- **Gestion** : former les agents gestionnaires de haies à des techniques d'entretien qui favorisent l'accueil et la préservation de la biodiversité (alternatives à l'épareuse et au lamier).

Plus d'informations : eau-et-rivieres.org/bocage

De nombreuses initiatives voient le jour sur les territoires afin d'assurer une meilleure préservation et un redéveloppement du bocage. En voici quelques exemples, évidemment non exhaustifs.

Protéger le bocage existant et financer les nouvelles plantations

Dinan agglomération (22) a élaboré un PLUi avec un plan de zonage qui pointe les haies et les talus protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme. Les plantations de nouvelles haies sont par ailleurs financées à 100%.

Gérer le bocage des bords de routes

Il n'y a pas que chez les agriculteurs que les haies et les talus s'entretiennent et se restaurent : les bords de routes sont également concernés. C'est pourquoi un poste de technicien est entièrement consacré à la réalisation et au suivi de Plans de gestion durable du bocage de bords de route sur le territoire de Lannion-Trégor-Communauté (22).

Créer une commission locale dédiée au bocage

Pour étudier les déclarations préalables de travaux sur les haies protégées par le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35), la commune de Sens-de-Bretagne a mis en place depuis fin 2020 une commission bocage. Composée à part égale d'élus et d'usagers, chaque dossier fait l'objet d'un avis qui valide ou non le projet, qui doit prévoir dans tous les cas une compensation.

Développer une filière locale bois bocage

L'association Coat Nerzh Breizh est la fédération bretonne des filières territoriales bois-énergie. Elle rassemble les associations et coopératives bretonnes qui s'organisent pour que le bois breton issu des forêts et du bocage soit géré de manière durable et rémunéré équitablement.

INSPIRANTES

Intégrer le bocage dans les lotissements

A Hédé-Bazouges (35), le premier écoquartier labellisé en Bretagne conçu en 2005 inclut des logements économes en énergie et en eau, et surtout un cadre verdoyant construit sur le modèle bocager. Le règlement impose notamment des clôtures transparentes et la plantation d'essences locales en limites séparatives tout en interdisant les arbres et arbustes exotiques.

Relier les espaces verts urbains à la trame verte

La métropole brestoise a développé le principe d'une armature verte urbaine : les espaces verts publics et privés reliés (parcs, jardins, plantations d'alignements, etc.) participent à l'attractivité urbaine et accueillent la biodiversité en ville. Cette trame urbaine est identifiée et s'insère plus globalement dans la trame verte et bleue (TVB) du PLUi de Brest métropole (29).

Connecter les chemins ruraux en réseau

La communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys (56) développe depuis la fin des années 1990 un réseau cyclable sur près de 70 km composé à 30% de chemins ruraux et d'anciennes portions de voies ferrées. Pour aller plus loin, les itinéraires de ce réseau permettent de rejoindre d'autres parcours jalonnés pour les mobilités douces.

Reconstituer des haies au rythme des naissances

Les démarches visant à planter un arbre pour chaque nouveau-né se multiplient en France. Par exemple, la Région Pays de la Loire subventionne actuellement les communes et EPCI volontaires pour des projets de plantations citoyennes en faveur de la reconquête de la biodiversité et de la trame arborée.

QUI CONTACTER ?

En tant qu'élu·e, vous pouvez contacter différentes personnes ressources, qui répondront à vos questions. Les contacts ci-dessous concernent particulièrement le territoire du Trégor en Côtes d'Armor.

Direction départementale des territoires et de la mer
DDTM22 - Service agriculture et développement rural
08 21 80 30 22

Office français de la biodiversité
OFB - Service départemental des Côtes d'Armor
sd22@ofb.gouv.fr

Lannion-Trégor Communauté
Service de la direction aménagement, environnement et économie agricole | 02 96 05 09 00

Végétal local
Filière plants forestiers avec traçabilité garantie
Plus d'infos : vegetallocalbzh.gogocarto.fr/

SCIC Bocagenèse
Coopérative pour la gestion du bois de bocage
02 96 38 35 24

Eau & Rivières de Bretagne
Antenne départementale des Côtes d'Armor
02 96 21 14 70

SOURCES ET RESSOURCES

Bibliographie

DDTM de la Manche, (2020), ***La haie protège, protégeons-la***, guide disponible en ligne : manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/LA-HAIE-PROTEGE-PROTEGEONS-LA

Liagre Fabien, (2018), ***Haies rurales***, Éd. France Agricole, 294 p.

Madeg Mikael, (2016), ***Manuel de construction de talus***, Éd. Yoran Embanner, 156 p.

ONCFS Pôle Bocage, (2014), ***Terres de bocage, concilier nature et agriculture***, Éd. Ouest-France, 252 p.

Roucou Daniel, (2010), ***Voies et chemins ruraux***, guide juridique et pratique, Éd. du puits fleuri, 248 p.

Soltner Dominique, (2019), ***L'arbre et la haie***, Collection sciences et techniques agricoles, 11ème édition, 184 p.

Une exposition en plein air

Eau & Rivières de Bretagne a conçu une exposition de plein air.
Elle est composée de 15 panneaux montrant de superbes photos.
Cette exposition est disponible à la location.
Plus d'infos : **eau-et-rivieres.org/expositions**

Les ressources documentaires d'Eau & Rivières

Eau & Rivières a produit une série de documents sur le bocage :

- Deux livrets pédagogiques : "Le bocage expliqué à ma fille" et "Arbres et arbustes du bocage"
- Deux numéros de Flak, cahier d'activités pour les enfants
- Les actes du colloque 2021 qui s'est tenu à Lannion
- Une plaquette d'informations à destination des agriculteurs

Toutes ces publications sont à retrouver sur le site eau-et-rivieres.org/bocage

eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Avec le soutien financier de

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

©Eau & Rivières de Bretagne - octobre 2022